



Paris, le 11 septembre 2019

**Courriel envoyé
au député T. Mesnier et au Professeur P. Carli,
chargés de mission pour une nouvelle stratégie
d'évolution des urgences.**

Messieurs,

C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du pacte de refondation des urgences qui a été présenté par la ministre de la santé Mme Buzyn le 09 septembre dernier.

Nous mesurons le travail que vous avez déjà accompli en rencontrant de nombreux acteurs de l'urgence et de l'ensemble de notre système de santé. Le SNIA a d'ailleurs eu l'occasion de prendre part à l'une de ces auditions avec le député Thomas Mesnier le 27 août dernier.

Cette rencontre avait été l'occasion pour nous de vous rappeler la place réglementaire des infirmier(e)-anesthésistes dans l'organisation des prises en charge de l'urgence pré hospitalière ainsi que dans le cadre des transports inter hospitaliers.

Nous vous avons expliqué que les IADE étaient formés et compétents pour assurer des prises en charge complexes en pré hospitalier ainsi que pour assurer les transferts inter hospitaliers.

Nous vous avons précisé que notre profession était donc disponible et facilement mobilisable pour libérer rapidement du temps médical dans ce contexte de recherche de solutions efficaces et économiquement neutres.

La mesure 7 du pacte de refondation des urgences a donc particulièrement retenu notre attention. En effet, la volonté de madame la ministre de « mieux utiliser les compétences soignantes rares en graduant les services d'urgence et en réformant les transports médicalisés » rappelle grandement les propositions que nous vous avons faites en ce qui concerne la place de l'IADE dans la réponse graduée à l'urgence pré hospitalière et dans le transport inter hospitalier.

Il est pour nous évident que la sécurité de la paramédicalisation des SMUR doit passer par l'utilisation de professionnels dont les compétences sont réglementairement reconnues.

Chaque jours en France, les IADE participent au secours d'urgences et ce avec un sérieux et une efficacité qui n'ont jamais fait défaut.

Les solutions qui ont été dévoilées semblent complètement ignorer une profession qui a historiquement accompagné la création des SAMU !

Alors que le pacte de refondation des urgences a comme sous-titre « *parce que chacun détient sa part de la solution* » il nous paraît inconcevable que les fameuses solutions ne soient que le fruit d'une pensée partisane qui puise ses origines dans le syndrome de Procuste dont souffrent certains représentants des médecins urgentistes envers la spécialité d'anesthésie réanimation.

Il nous paraît donc important que nous puissions prévoir de nous rencontrer pour aborder avec vous les conditions de réussite de cette graduation de l'offre qui est d'ailleurs considérée comme une priorité par le ministère.

Il en va pour nous de la cohérence de la mission qui vous a été confiée mais aussi du maintien d'une certaine sérénité en ce qui concerne l'accueil des mesures à venir par les professionnels de terrain que nous sommes.

Le conseil syndical du S.N.I.A.

